

III – SECOURS D'URGENCE COUPONS FRAICHEURS N°2024/CCAS/CF/04

N° 2024/CCAS/CF/04 (8.2.4)

Monsieur Alain MARQUET-BERTRAND expose aux membres du CCAS, que dans le cadre de notre programme de distribution de coupons fraîcheurs pour les administrés de Thairé 46 coupons nous sont facturés par notre partenaire comme suit :

- Intermarché de Salles Sur Mer (46 coupons).

Le Conseil d'Administration a décidé de valider le paiement de ces 46 coupons auprès du partenaire Intermarché comme suit :

Intermarché Salles Sur Mer	46 coupons de 5€	230 €
TOTAL VERSEMENT novembre 2024		230 €

POUR : -8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

IV – REPAS DES AINES

Le repas des aînés est à destination des habitants âgés d'au moins 70 ans (règle à préciser : au 1er janvier – à la date du repas - dans le courant de l'année). Il est accompagné d'une animation musicale.

Les accompagnants peuvent participer au repas en contrepartie d'une participation financière (règle à préciser : 100% du repas, 50%, forfaitaire ...).

Une invitation personnelle est déposée en boîte aux lettres. Les bénévoles du Minibus et les membres du CCAS sont invités.

Mise en avant des 2 aînés les + âgés (femme – homme) présents : nature du geste (fleurs, billet entrée lieu culturel, offre restaurant ...).

Délivrance d'un colis gourmand aux 20 personnes de la commune les + âgées et/ou vulnérables n'ayant pas participé au repas (perte d'autonomie, impossibilité médicale, nuisance auditive ...). Une boîte de chocolats aux aînés en Ehpad près de Thairé.

► Proposition de date : vendredi 21 février 2025 – Veille des vacances scolaires afin de caler éventuellement le repas avec le défilé de l'école

► Minibus pour les personnes ne pouvant se déplacer

► Rappel 2024 : ■ 73 participants dont 6 CCAS-Mairie et 1 animation ■ Repas La Kfête : 30 € ■ Animation Kathy Joubert : 524,22 € ■ Panier gourmand « Terre et Mer 17 » : 30,56 € soit 611,20 € les 20 colis ■ 2 boîtes de chocolats

A. Propositions Traiteurs

Le Régal des Papilles	SB Traiteur	Jégo Alain	L'Atelier des Cousins	Le Bel Air	Aunis Traiteur	La Cour des Saveurs	Aunis Réception
LR	Chaniers	LR	Chatelaillon	Aytré	St Saturnin du Bois	Forge	
32 €	35 €	37 €	47€34	36 €	31 €	36 €	
38 €					32 €		

Le Conseil d'Administration décide de retenir la proposition du traiteur « Le Régal des Papilles » de La Rochelle.

POUR : -8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

B. Propositions Animations

Patrice MERLO	Jean-Claude LEBRAUD
Boutenac Touvent	Royan
650 €	390 €
2 repas	1 repas
https://www.youtube.com/watch?v=4BJzoN23u4k	https://www.youtube.com/@JCcheche/videos
www.patricemerlo.com	https://jeanclaudelebraud.wixsite.com/jeanclaudelebraud
Catherine JOUBERT	Sandra et Éric
Nuaillé d'Aunis	Gironde
524,22 €	600 €
1 repas	2 repas
https://youtu.be/tlhq0TOXFF4	https://youtu.be/Fs8YsRxP3-I
https://cathyjoubert.fr/	http://sandalodyna.free.fr/

Le Conseil d'Administration décide de retenir la proposition l'Animation de Monsieur Patrice MERLO de Boutenac Touvent.

POUR : -8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

C. Propositions Paniers Gourmands

- Terre et Mer 17 : poissons et spécialités charentaises (soupes de poisson, rillettes de la mer, brandade, caramels, galettes charentaises ...)
- Le Comptoir du Poitou : spécialités du Poitou (farci, terrines, broyé, chocolat, pâtes, huile...)
- Traditions du Périgord : foie gras et spécialités du Sud-Ouest (canard, oie, cailles, cèpes, cassoulet...)
- Cellier du Périgord : foie gras et spécialités du Sud-Ouest (canard, oie, cèpes, cassoulet...)
- Maison Valette : foie gras et spécialités du Sud-Ouest (canard, oie, cèpes, cassoulet, chocolat...)
- Le Cadeau Gourmand Le Marché d'Isabel : spécialités de Touraine Val de Loire (rillettes tourangelle ou de poissons sauvages de Loire, poire tapée, macarons...)
- Produits Normandie : spécialités normandes (soupes de poisson, tripes, rillettes de poisson, sablés, financiers...)
- Le Goût de nos Régions : spécialités des terroirs
- UniPlaneze – Tripoux : spécialités auvergnates (soupes forestières, terrines de gibier, choux farcis, salé aux lentilles, tripoux...)
- Les Saveurs de Bourgogne : spécialités bourguignonnes (terrines, jambon persillé, boeuf, sanglier, cerf, moutarde, escargots, nonnettes...)
- Privilège Gourmand : paniers gourmands solidaires

V. ZONE DE GRATUITE

Renouvellement de l'opération réalisée en 2024 en deux étapes :

- ▶ 12-13 Avril 2025 : vêtements – chaussures – linge de maison
- ▶ 11-12 Octobre 2025 : jouets

VI. ATELIERS CAS17 – VSS (VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES)

Le CAS17 (Collectif Actions Solidaires) regroupe 41 associations et agit dans la lutte contre les discriminations et pour promouvoir les solidarités (locales et internationales).

Une de ses missions est la coordination d'actions autour de la lutte contre les VSS, afin de sensibiliser et prévenir les violences dans les communes de l'Agglomération de La Rochelle.

A ce titre le CAS17 organise des ateliers d'autodéfense (1 cycle de 2 ateliers de 2-3h) à destination des jeunes femmes et femmes (10-12), en partenariat avec le planning familial de Charente-Maritime.

► Planning possible : 1er trimestre 2025 – Participation CCAS : mise à disposition d'une salle (Espace Dirac) -présence d'une référente CCAS - Coût : aucun.

VII. CPTS AUNIS SUD – FORMATION PSSM (PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE)

Les premiers secours en santé mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Ils comprennent les gestes de premiers secours qui apportent une aide physique à la personne en difficulté.

Les objectifs pédagogiques sont :

- 1) acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale ;
- 2) mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale ;
- 3) développer des compétences relationnelles (écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée) ;
- 4) mieux faire face aux comportements agressifs.

► **Public ciblé : agents territoriaux et population (10 stagiaires max) - Durée de la formation : 2 jours consécutifs soit 14h - Participation CCAS : mise à disposition d'une salle (Espace Dirac) - Coût : 30€ par stagiaire pour l'achat des manuels obligatoires.**

VIII. NOUVELLE AIDE A L'OBTENTION DU BAFA

L'obtention du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) peut être un atout majeur pour mener à bien un projet professionnel.

La formation au BAFA est payante et peut être coûteuse. Son coût n'est pas fixe, il varie selon les organismes. Le budget va de 700 € à 1 000 € pour la formation complète.

La Caisse d'allocations familiales (Caf) propose une aide de 200 € pour financer le BAFA, sans condition de ressources.

Le CCAS pourrait accorder la même aide en échange d'heures effectuées auprès de l'ALSH et/ou de l'EPJ.

<i>Conditions pour demander l'aide au BAFA :</i>	
<i>Conditions d'obtention</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 16-25 ans - Résider à Thairé - S'engager auprès de la municipalité dans un projet d'accompagnement des jeunes thairésiens pour une durée de 30h - Avoir un projet personnel d'insertion professionnelle dans lequel s'inscrit le BAFA
<i>Montant de l'aide</i>	200
<i>Conditions du versement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir le BAFA - Avoir réaliser les 30 heures au plus tard six mois après l'obtention

Les chiffres INSEE de 2019 pour Thairé indiquent que la classe d'âge 15-24 ans comprend 143 jeunes. Cela impliquerait de disposer d'un budget maximum de 28 600 € réparti sur 10 années soit 2 860 € par an.

Un budget maximum pourrait être alloué chaque année. En cas de demandes supérieures, les montants de l'aide pourraient être recalculés.

IX. NOUVELLE AIDE A L'OBTEINTION DU PERMIS DE CONDUIRE

Il existe plusieurs dispositifs d'aide à l'obtention du permis de conduire : Pôle emploi, le CPF (compte personnel de formation), apprentis, permis à 1 euro par jour, intérimaires

Aujourd'hui de nombreuses communes accordent également une bourse au permis. Initiative pour les 18-25 ans, le principe consiste à obtenir un financement du CCAS en échange d'heures effectuées auprès d'un organisme, association à caractère social ou culturel, ou simplement d'intérêt communal selon les compétences et besoins.

<i>Conditions pour demander la bourse au permis :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 16-25 ans - Résider à Thairé - Ne pas être inscrit dans une auto-école
<i>Conditions d'obtention</i>	Proposer une action bénévole de 20 heures : <ul style="list-style-type: none"> • Association thairésienne • Mairie de Thairé : <ul style="list-style-type: none"> ○ Espaces verts ○ Services administratifs
<i>Montant de l'aide</i>	Barème selon le QF de la CAF : <ul style="list-style-type: none"> < 501 : 300 € De 501 à 600 : 250 € De 601 à 800 : 200 € De 801 à 1100 : 150 €

Les chiffres INSEE de 2019 pour Thairé indiquent que la classe d'âge 15-24 ans comprend 143 jeunes. Cela impliquerait de disposer d'un budget compris entre 14 300 € et 42 900 € réparti sur 10 années soit entre 1 430 € et 4 290 € par an.

Un budget maximum pourrait être alloué chaque année. En cas de demandes supérieures, les montants de l'aide pourraient être recalculés.

Variante de l'aide : aide au financement du Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire, à partir de 14 ans, nécessaire pour conduire un cyclomoteur (exemple : scooter de 50 cm³). Le coût peut varier de 150 à 400 €. Le nombre d'heures en bénévolat serait réduit.

X. NOUVELLE AIDE AUX ETUDIANTS

Pour les jeunes thairésiens poursuivant leurs études à La Rochelle, les déplacements quotidiens sont une réelle difficulté, les horaires du réseau Yélo ne répondant pas aux besoins.

L'aide à l'obtention du permis de conduire est une première réponse. Certaines communes proposent également un revenu minimum étudiant (RME).

<i>Conditions pour demander le RME :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • -26 ans • Résider à Thairé • Poursuivre ses études dans l'agglomération rochelaise
<i>Conditions d'obtention</i>	<p>Proposer une participation bénévole de 4 heures à une action citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association thairésienne • Mairie de Thairé : <ul style="list-style-type: none"> ○ Forum des associations ○ Elections ○ Marchés thématiques ○ Espace gratuité ○ ...
<i>Montant de l'aide</i>	<p>Forfait de 100 € + Barème selon le QF de la CAF :</p> <p>< 501 : +100 € De 501 à 800 : +50 €</p>
<i>Conditions du versement</i>	Avoir réaliser les 4 heures

Les chiffres INSEE de 2019 pour Thairé indiquent que la classe d'âge 18-24 ans comprend 68 jeunes dont 24 sont scolarisés (80 jeunes de 25-29 ans dont aucun de scolarisé). Le budget nécessaire au RME serait donc au maximum de 4 800 € par an.

Un budget maximum pourrait être alloué chaque année. En cas de demandes supérieures, les montants de l'aide pourraient être recalculés.

XI. NOUVELLE AIDE MUTUELLE ET /OU FRAIS DE SANTE

- Prise en charge du premier mois de cotisation à la « mutuelle communale ».
- Proposer une aide financière annuelle, par ménage en tenant compte de l'âge de la personne la plus âgée. Son montant est calculé afin de laisser à la charge du ménage au moins 25% du coût annuel de la mutuelle, avec une aide maximale par tranche d'âge : - de 30 ans : 50 € / de 30 à 59 ans : 100 € / 60 ans et + : 150 €. Critères d'éligibilité ?
- Proposer une aide financière sur le reste à charge de frais de santé spécifique : optique, audio, dentaire, hospitalisation avec un plafond en montant (ex : 300 €) et en pourcentage (ex : 25%).
 - Avoir un reste à charge de frais de santé essentiels dont la facture dépasse 10% des ressources des 3 derniers mois

-
- Montant de l'aide : 50% de la facture dans la limite de 300 €

XII. PORTAGE DE REPAS

Avec ou sans intervention du département, le besoin de portage de repas se développe fortement depuis la crise Covid.

Or il existe de multiples offres dont les conditions tarifaires varient.

Le CCAS pourrait accompagner les plus démunis en accordant une aide financière sur présentation des factures acquittées, après déduction du crédit d'impôts. Prise en charge en % plafonnée en montant (ex : 25% plafonné à 150 € par an, soit l'équivalent d'un mois à 5 € par jour).

XIII. ETABLISSEMENT D'UN REGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES

En application du Code de la Famille et de l'Aide Sociale ce règlement aurait pour objet de définir la nature, les conditions et les modalités d'attribution des secours dans le cadre de l'action sociale facultative du CCAS.

Ce règlement des aides sociales facultatives répondrait à une double finalité :

- Servir de base juridique aux décisions individuelles prises en matière d'aides sociales facultatives,
- Constituer un guide d'informations pratiques à destination des demandeurs, en déclinant les différents types d'aides et leurs conditions d'éligibilité.

Méthodologie proposée : réunion de la commission permanente pour amender un projet de document.

La séance est levée à 20h30.